



Ville de  
**Fleury-  
Mérogis**

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le neuf novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire

**Date de convocation :**  
**03/11/2015**

**Date d'affichage :**  
**03/11/2015**

**En exercice :** 29  
**Présents :** 23  
**Votants :** 26

**Présents :** David DERROUET, Aline CABEZA, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Karine RANVIER, Martine CHABOT, Germain BATTAIS, Célia LEGENTY, Stéphane BERNARD, Ahmed NACEH, Nathalie CLAVIER, Faouzi CHERCHALI, Plamena MAIN, Nicolas PIFFAULT, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Bruno HYSON, Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER, Jean-Marc FRESIL

**Excusés :** Alexandra LE FOLL pouvoir à Karine RANVIER, Joseph JASMIN, Catherine DEGOUL pouvoir à David DERROUET, Caroline SEVERIN pouvoir à Nadia LE GUERN, Annie SALTZMANN

**Absent :** Boualem BENAOUA

**Secrétaire de séance :** Célia LEGENTY

- 116/15 Nomination du régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie recettes de la location de la salle des familles.  
117/15 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie d'avances du service culturel  
118/15 Signature d'un contrat entre la Mairie de Fleury-Mérogis et « 1, 2, 3 Soleil », pour une animation dansante dans le cadre de la Semaine Bleue, le 16 octobre 2015 pour un montant de 615 euros  
119/15 Convention avec coiffure solidaire et la coopérative d'activités et d'emplois ESSCOOP dans le cadre d'un atelier solidaire pour les bénéficiaires du RSA pour un montant de 220.80 € TTC  
120/15 Formation CACES pour 7 personnes avec la société NV formation pour un montant de 2350.00 €  
121/15 MAPA de mobilier et équipement pour la ville de Fleury-Mérogis lot 1 mobilier et équipement scolaire maternel pour l'APPS et le RAM avec la Sté Simire pour un montant maximum de 4800 € TTC  
122/15 MAPA de mobilier et équipement pour la ville de Fleury-Mérogis lot 3 éveil et motricité pour l'APPS et le RAM avec la Sté SEJER membre du groupement SEJER INTERFORUM pour un montant maximum de 4800 € TTC  
123/15 Signature d'une convention de prestation artistique avec l'association le cabaret des oiseaux dans le cadre des cours du CMA pour un montant de 2056,56TTC  
124/15 Préparation au CACES R386 pour un agent de la ville pour un montant de 793.80 €  
125/15 Contrat de cession avec la compagnie du cactus pour un atelier et un spectacle de Noël aux Aunettes et aux Résidences pour un montant de 2004.50 € TTC  
126/15 Convention avec planète sciences pour des ateliers robotiques pour le centre de loisirs et le service jeunesse pour l'année 2015 pour un montant de 4070.50 TTC  
127/15 Convention avec ERDF extension du réseau lot 6.2 SOGEPROM pour un montant de 19 506.44 € TTC  
128/15 Habilitation électrique non électricien avec ECN Nacelle service pour un agent du CTM pour un montant de 846, 00 € TTC  
129/15 Convention avec l'association réagir pour une prestation DJ dans le cadre de la Fashion week le samedi 17 octobre 2015 pour un montant de 500 € TTC  
130/15 Convention avec la ville de Sainte Geneviève des Bois élève en CLIS  
131/15 Contrat de location avec la société AJ plus pour un montant de 741.93 € HT pour une durée de 20 trimestres  
132/15 Signature d'un contrat cadre de partenariat avec l'association moïno 91  
133/15 Modification de l'acte de création de la régie d'avance du cabinet du Maire

Mr le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'amendement de la part de Mme Annie SALTZMANN, conseillère municipale, concernant le point n°2 : Vente d'un bien communal cadastré AM 236, situé 2 rue Roger Clavier

Amendement n° 1 : « Préciser bas de la page 6, Vu la délibération du 17 décembre 2012 de l'achat du relais Fleury adoptée par 19 voix et 4 contre Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE »

Le Maire met aux voix

Pour : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER)

Contre : 22 voix

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Ruddy SITCHARN)

Amendement n° 2 : « Rajouter haut page 7, vu le prix d'acquisition de ce bien (murs et fonds de commerce), par actes notariés en date du 7 mars 2013, soit 312 000 euros TTC auquel se rajoute le montant important des travaux, ravalement, entretien et études depuis son acquisition ».

Le Maire met aux voix

Pour : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER)

Contre : 22 voix

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Ruddy SITCHARN)

Amendement n°3 : « Rajouter en bas de page 7 dans le chapitre « il est proposé au conseil municipal » : De dire que les recettes de la vente seront affectées en priorité à la réalisation de l'éclairage du stade d'honneur Auguste Gentelet.

Pour : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER)

Contre : 22 voix

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Ruddy SITCHARN)

### **1 - Enquête publique du 24 septembre au 26 octobre 2015, Valvert, dossier loi sur l'eau**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**EMET** un avis défavorable

Pour : 23 voix

Contre : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER, Jean-Marc FRESIL)

### **2 - Vente d'un bien communal cadastré AM 236, situé 2 rue Roger Clavier**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer avec Monsieur GAGEIRO ou toute société substituée dans laquelle Monsieur GAGEIRO est associé, par devant Maître Hervé CORIC, Notaire à MONTHLERY, une promesse de vente et l'acte de vente portant sur le bien situé au 2 rue des Petits-Champs et cadastré AM 236, au prix de 312 000€TTC.

**PRECISE** que le bien représente une surface cadastrale de 329 m<sup>2</sup> et une surface bâtie de 201 m<sup>2</sup>.

**PRECISE** que l'acquéreur proposera un projet respectueux de son environnement, en particulier du pavillon voisin (9 rue Roger Clavier) inscrit comme élément remarquable au document d'urbanisme.

**HABILITE** Monsieur le Maire à négocier les conditions de la vente aux meilleurs intérêts de la Commune.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout avenant nécessaire à ladite promesse de vente.

**AUTORISE** le dépôt par Monsieur GAGEIRO ou toute société substituée dans laquelle Monsieur GAGEIRO est associé, d'une demande de permis de construire sur la parcelle cédée, objet de la promesse de vente susvisée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à ce dépôt de permis de construire.

Pour : 21 voix

Contre : 5 voix (Bruno HYSON, Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER, Jean-Marc FRESIL)

### **3 - Garantie d'emprunt RJA, rue Rosa Parks**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 778 718,25 € souscrit par OSICA, l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°18139, constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat concerne le financement de l'opération Hébergement des Jeunes, acquisition en VEFA de 162 logements et 162 places/lits situées rue du CNR à Fleury-Mérogis. Ce contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**PRECISE** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la commune de Fleury-Mérogis s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** à libérer, pendant toute la durée du Prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Pour : 22 voix

Contre : 2 voix (Bruno HYSON, Ruddy SITCHARN)

Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER ne prennent pas part au vote

### **4 - Dénomination des parcs et parkings du lotissement des Joncs Marins**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DE DENOMMER** le parc numéroté ❶ sur le plan annexé :

**DE DENOMMER** le parc numéroté ❷ sur le plan annexé :

**DE DENOMMER** le parc numéroté ❸ sur le plan annexé :

**DE DENOMMER** le parc numéroté ❹ sur le plan annexé :

**DE DENOMMER** le parking numéroté ❺ sur le plan annexé : (plan consultable au secrétariat général)

Pour : 22 voix (Karine Ranvier sortie au moment du vote)

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER)

### **5 - Délibération d'application de la répartition proportionnelle du nombre de conseillers communautaires**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** que la composition du futur organe délibérant issu de la fusion, est établie conformément à la règle de droit commun, soit une attribution des sièges de conseillers communautaires à la représentation proportionnelle.

**PREND ACTE** qu'en application des III et IV de l'article L 5211-6-1 du CGCT, l'attribution des sièges entre les communes membres de l'EPCI, issus de la fusion entre la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, s'effectue selon la répartition suivante :

Communes	Population municipale (recensement 2012)	Répartition
Sainte-Geneviève-des-Bois	35035	12
Brétigny-sur-Orge	25214	8
Morsang-sur-Orge	21428	7
Saint-Michel-sur-Orge	20188	6
Arpajon	10832	3
Saint-Germain-les-Arpajon	9412	3
Fleury-Mérogis	9165	3
Breuillet	8408	2
Villemoisson-sur-Orge	7003	2
Longpont-sur-Orge	6585	2
Egly	5413	1
Marolles-en-Hurepoix	4928	1
Ollainville	4613	1
Le-Plessis-Pâté	4096	1
La Norville	4083	1
Leuville-sur-Orge	4074	1
Villiers-sur-Orge	3911	1
Bruyères-le-Châtel	3513	1
Cheptainville	1896	1
Avrainville	845	1
Guibeville	709	1
Total	191 351	59

Pour : 24 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER)

#### **6- Provision pour créances douteuses**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** l'exécutif à inscrire au chapitre 68 le montant de provisions suivant **19 000€**,

Pour : 22 voix

Abstentions : 4 voix (Bruno HYSON, Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER)

#### **7 - Produits irrécouvrables : admission de titres en non valeur**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ADMET** en non valeurs produits irrécouvrables de 17 846.66€, concernant des familles ciblées pour la période de 2002 à 2014,

**PRECISE** que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget principal de l'exercice 2015, au compte 6541.

Pour : 22 voix

Abstentions : 4 voix (Bruno HYSON, Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER)

#### **8 - Tarifs des concessions cimetière et columbarium 2016**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** les tarifs fixés ci-dessous

	Cimetière En euros	Columbarium En euros
15 ans	126	126
30 ans	283	283
50 ans	543	
Location du dépositaire par mois	10	
Porte du columbarium		450

**DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

**DIT** que les recettes seront portées à l'article 70311 du budget prévisionnel 2016.

### **9 - Demande de subvention par le pôle culture, vie locale et associative au Conseil départemental**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**D'AUTORISER** le maire de Fleury-Mérogis à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Essonne, dans le cadre de l'appel à projets 2015-2016 « Aide aux projets culturels de territoire », une subvention de 26 948 euros (vingt six mille neuf cent quarante huit euros) pour le Pôle culture, vie locale et associative de Fleury-Mérogis.

Pour : 23 voix (Ahmed NACEH sorti au moment du vote)

Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER ne prennent pas part au vote

### **10 - Versement d'une subvention de fonctionnement : association Taï-Jitsu**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Didier FILLAT n'a pas pris part au vote)

**VERSE** 800 euros à l'association Taï-Jitsu de Fleury-Mérogis.

### **11 - Révision des périmètres carte scolaire rentrée scolaire 2016-2017**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AFFECTE** la rue de la Coulée Verte jusqu'au n° 519 et la rue Marchand / Feraoun n° impair au groupe scolaire Robert. Desnos.

**AFFECTE** la rue de la Coulée Verte à partir du n° 521 au groupe scolaire Joliot-Curie.

**AFFECTE** les rues Anaïs-Nin, Hannah-Arendt, Marchand-Feraoun n°pair et Marc Chagall au groupe scolaire Joliot-Curie.

**DECIDE** qu'à compter de la rentrée scolaire 2016, la carte scolaire sera sectorisée selon le découpage joint, (Consultable au secrétariat général de la mairie)

**DIT** que la municipalité se réserve le droit d'instaurer un secteur d'équilibre modifiant les affectations, si la capacité maximum d'accueil des élèves par niveau, classe et établissement est atteinte.

Pour : 24 voix

Abstentions : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER)

### **12 - Modalités d'application du régime des astreintes**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**FIXE** comme suit les modalités d'application du régime des astreintes et des interventions, pendant ces périodes, accomplies par les agents titulaires ou non titulaires,

<b>Situations donnant lieu à astreintes et interventions</b>	<b>Services et emplois concernés</b>	<b>Modalités d'organisation</b>	<b>Modalités d'indemnisation</b>
<b>SERVICE FUNERAIRE</b>	Agents toutes filières possibles	1 agent sur Planning hebdomadaire toute l'année du lundi matin 8 h 30 au lundi suivant 8 H 30	<b>Filière technique :</b> Indemnité d'exploitation d'astreinte <b>Autres filières</b> Indemnité d'astreinte
<b>CONDITIONS CLIMATIQUES HIVERNALES</b>	Agents des services techniques  Agents encadrants de la filière technique ou Agent encadrant des autres filières	2 agents durant la période du 1 <sup>er</sup> décembre au 28 février du lundi matin 8 h 30 au lundi suivant 8 H 30  1 agent Planning hebdomadaire	<b>Filière technique :</b> <b>Hors intervention</b> Indemnité d'exploitation d'astreinte <b>En intervention</b> I.H.T.S ou repos compensateur  Indemnité d'astreinte de décision  <b>Autres filières :</b> Indemnité d'astreinte

**PRECISE** que pour les astreintes hivernales, si les conditions météorologiques l'obligent, il pourra être mis en œuvre l'organisation ci-dessus prévue en appliquant la majoration de 50 % aux indemnités déclenchées en cas de prévenance dans un délai inférieur à 15 jours conformément aux textes.

**AUTORISE** le Maire à décider des modalités d'indemnisations des interventions (paiement ou repos compensateur) au moment de la période d'astreintes dans la limite du budget alloué à cet effet

**PRECISE** que :

- les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours et seront inscrits aux budgets suivants,

Pour : 25 voix

Abstention : 1 voix (Abdel YASSINE)

**87 - Modalités de mise en place de l'entretien professionnel**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**FIXE** les critères principaux qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent au terme de l'entretien prévu par le décret n° 2014-1526, comme suit :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- La valeur professionnelle et la manière de servir ;
- Les qualités relationnelles ;
- Les compétences professionnelles et techniques, déclinées par métiers ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise

**APPLIQUE** l'entretien professionnel comme nouveau système d'évaluation de la valeur professionnelle à l'ensemble des agents titulaires et non titulaires recrutés sur un emploi permanent à compter de 2015.

Pour : 24 voix

Abstention : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER)

Séance levée à 22 h 55